



## Un maire qui me menace de représailles, que faire ?

Par **marinedu34**, le **24/03/2012** à **22:10**

Bonjour,

Depuis plus d'un an, j'ai rencontré les gérants d'un bar proche de chez moi, leurs parents, conseillers municipaux et le Maire à plusieurs reprises pour discuter et trouver une solution contre les nuisances sonores de cette "boite de nuit" déguisée en bar et les tapages nocturnes qui durent au delà de 4h30 du matin.

Je précise que j'habitais à ma demeure avant la construction de ce bar.

Je suis vraiment une personne qui a tout fait pour discuter et que des solutions qui sont tout à fait possible soient mises en place. Mes autres voisins s'en plaignent également mais n'osent pas déposer plainte.

Les seules réponses que j'ai eu, ce sont des menaces de la part des gérants et je subi effectivement des représailles.

J'ai donc déposer plainte pour tapages et menaces. Mes voisins ayant peur de représailles ne font rien.

Pour essayer une nouvelle tentative de solution, j'ai appelé le Maire. Il m'a indiqué que je devais savoir me taire, que je dois subir, que j'aurai des représailles et que je dois m'attendre à subir de nombreuses représailles comme il le faisait lui-même dans son temps envers les gens qui ne savent pas subir.

Je ne suis vraiment pas qqn qui hurle à tout va, au contraire.

Je suis à bout car le maire soutient ces agissements (puisque ce sont des amis à lui).

Le Maire m'ayant menacé de représailles que je subis effectivement, que puis-je faire ?

Par **pat76**, le **25/03/2012** à **18:31**

Bonjour

Vous faites constater par huissier le tapage nocturne, ensuite vous adressez une lettre recommandée avec avis de réception au Maire dans lequel vous le mettez en demeure de faire cesser le tapage nocturne.

Vous joindrez une copie du procès-verbal du huissier.

Vous préciserez que si le premier magistrat de la ville ne pouvait avoir l'autorité pour faire cesser le tapage nocturne que vous subissez déjà depuis trop longtemps et signalé à plusieurs reprises à Monsieur le Maire, vous saisirez le Préfet.

Vous garderez une copie de votre lettre.